

ont garanti la solidité & la durée.

Signé, LE CHEVALIER DE BEAUTEVILLE.

Le lendemain (16.) le même Plénipotentiaire a fait revenir chez lui les vingt-quatre Commissaires du Peuple & leur a déclaré que, si le *Projet de Pacification* n'étoit pas accepté, ils répondroient en leurs propres personnes de tout ce qui en résulteroit : D'où il est probable que les Ministres Plénipotentiaires pourront bien faire exécuter par la voye des armes, le Règlement de 1738, dont leurs Maîtres sont les Garants. Quoiqu'il en soit, le Duc de Choiseul-Praslin a fait déclarer au Ministre Genevois auprès du Roi Très-Christien que, malgré la conduite insultante du Conseil-Général de la République de *Geneve*, on ne causeroit encore en ces momens en France aucune inquiétude aux Banquiers.

Mais finissons cet article en marquant que peu de jours après que le Conseil-Général eut rejeté le *Projet de Pacification*, les Citoyens & Bourgeois en corps sont allé remettre aux Syndics un Ecrit dans lequel ils motivent leur conduite à cet égard. Cette Pièce, essentielle à l'histoire de la Médiation, mérite d'être rapportée, & la voici.

Les Citoyens & Bourgeois qui ont l'honneur de se présenter à Messieurs les Syndics, viennent leur témoigner qu'ils ne desiront pas moins ardemment que le Magnifique Conseil, de voir finir nos malheureuses dissensions. Ils soupirent comme lui après la paix, après ces liens indissolubles, qui (comme nous devons tous l'espérer) uniront un jour les Magistrats & les Citoyens : tous nos cœurs exempts de haine y sont disposés.

L'harmonie & la confiance réciproque, seule source de la félicité publique, ne peuvent se trouver que dans un arrangement consenti par tous les

Ordres